

Bordeaux : la régie de l'eau a coulé

Revirement à la Métropole : adduction et assainissement ne seront pas gérés en régie, mais via un contrat d'affermage avec un opérateur privé.

La vie du marché de l'eau dans l'agglomération de Bordeaux n'est décidément pas un long fleuve tranquille. Alors que la Communauté urbaine avait voté en 2011 la création d'une régie publique pour gérer le très sensible marché de l'eau - adduction d'eau potable et assainissement -, les élus de la Métropole ont décidé hier de ne pas poursuivre dans cette voie.

À partir de 2019 pour l'assainissement, et 2021 pour l'adduction d'eau potable, la gestion de l'eau dans la Métropole sera au contraire confiée à un fermier. Lequel pourra être La Lyonnaise, actuel délégataire du marché, ou un autre industriel du secteur. Un choix qui divise les élus et ravive le clivage droite-gauche.

REPERES

Par 63 voix pour et 41 contre, la Métropole a voté hier le principe d'un contrat d'affermage pour la gestion de l'eau. Les votes contre sont ceux du PS, d'EELV et du PC. Il reste à mettre en place le cadre juridique de cette décision, dont l'application ne peut pas être immédiate.

Les marchés confiés à La Lyonnaise ne sont en effet pas encore à terme : la délégation de service public court jusqu'en décembre 2018 pour l'assainissement et décembre 2021 pour l'adduction d'eau potable.

Reprise en main

Pour comprendre les ressorts de ce dossier compliqué, il faut remonter vingt-trois ans en arrière et cette incroyable délégation de service publique confiée par Jacques Chaban-Delmas à la Lyonnaise des eaux de son ami Jérôme Monod, pour une durée de trente ans, sans que les élus de la CUB n'aient leur mot à dire. Un contrat léonin qui illustre comment, à l'époque, les collectivités livraient à l'aveuglette des pans entiers de leurs compétences à des groupes privés, dans des conditions très avantageuses pour eux. En 1997, le président de la CUB Alain Juppé essaie de redonner la main à la collectivité, avec le vote d'un avenant permettant de renégocier le contrat avec La Lyonnaise. Mais c'est surtout son successeur, le socialiste Alain Rousset, via son IGA (Inspection générale de l'administration), qui marque à partir de 2005 un vrai retournement dans le rapport de force. L'IGA passe le contrat Chaban-Monod au crible, met au jour un trop perçu de 233 millions d'euros que La Lyonnaise sera contrainte de restituer (sous forme d'investissements). Le président suivant, Vincent Feltesse, poursuit le même objectif : sortir la CUB du joug de la Lyonnaise. En juillet 2011, il fait voter le principe d'un arrêt de la délégation de service public et la reprise du marché de l'eau en régie directe par la collectivité.

Revirement en 2014

Mais tout change en 2014, avec le retour d'Alain Juppé à la présidence de la CUB, devenue Métropole en 2015. Fort d'une large majorité, le maire de Bordeaux fait étudier deux scénarios : gestion de l'eau en délégation (au privé) ou en régie. De son point de vue, aucune solution ne présente un avantage décisif par rapport à l'autre. D'où son idée votée hier d'une sorte de troisième voie : un contrat d'affermage qui confie toujours la gestion de l'eau à un opérateur privé, mais redonne un plus grand contrôle à la Métropole.

Dans le contrat d'affermage en effet, la collectivité conserve la maîtrise des investissements, des tarifs, et le marché de l'opérateur privé est remis en concurrence tous les six à huit ans. « Nous avons trois objectifs, a expliqué Alain Juppé hier. Affirmer le rôle de la Métropole, maintenir la qualité du service et les prix, et inciter l'exploitant à la performance. Le contrat d'affermage est la meilleure formule ».

À gauche, l'analyse est différente. La régie offre une plus grande transparence, alors qu'il est « très difficile de pénétrer les comptes des groupes privés », estime Alain Anziani (PS, Mérignac). Gérard Chausset (EELV, Mérignac) rappelle que l'affermage, « c'est mieux que la concession car on ne confie pas tout le dossier de l'eau clé en main au privé, mais cela reste une délégation de service public ».

Jean-Pierre Turon (PS, Bassens) rappelle, lui, que la manière dont la CUB était parvenue à reprendre la main face à la Lyonnaise « a inspiré plusieurs contrats dans d'autres villes de France. » Un effort dont la suite logique aurait été, selon lui, un passage en régie.

La compensation nouveau stade très discutée

Une autre histoire d'eau a alimenté les débats dans l'hémicycle de la Métropole, hier. Elle porte sur l'utilisation des 15 M€ que la Métropole va donner aux communes pour le financement d'équipements sportifs, en compensation de sa participation au financement du nouveau stade de Bordeaux (15 M€ également). Les communes ont été invitées à faire connaître leurs souhaits. Au total, la Métropole a reçu 26 demandes de financement, représentant un budget de 15,5 M€, légèrement supérieur à l'enveloppe accordée.

Sur ces 26 demandes, 16 projets sont assez mûrs pour capter un coup de pouce de la Métropole. Il s'agit de ceux de Talence, Bègles, Carbon-Blanc, Cenon, Eysines, Le Bouscat, Lormont, Saint-Médard, Villenave-d'Ornon, Bouliac, Martignas, Artigues, Saint-Louis-de-Montferrand, Mérignac, Floirac, Saint-Vincent-de-Paul et Le Haillan. Les autres devront attendre l'année prochaine. Mais ce qui frappe, c'est que sur ces 16 projets, huit concernent la construction ou la modernisation de piscines. Ces projets sont portés par les mairies d'Ambarès, Ambès, Blanquefort, Eysines avec Le Haillan, Carbon-Blanc, Floirac, Bruges et Le Taillan. Au total, cela représente plus de 9 M€ d'aides demandées à la Métropole. Et cela illustre bien le déficit en bassins dans l'agglomération.

« C'est un vrai plan piscine qui nous est proposé. Il aurait été plus clair d'avoir une réflexion dessus », a regretté Pierre Hurmic (EELV, Bordeaux). Mais pour lui, trois projets seulement respectent vraiment le critère de l'intérêt intercommunal pour bénéficier du soutien de la Métropole. Le même appel à un plan piscines est venu du banc communiste, dans la bouche d'Odile Blein (Ambarès), « tel que cette assemblée l'avait convenu l'année dernière ».

Douche froide

En président soucieux des grands équilibres budgétaires, Alain Juppé n'a pas renvoyé tout le monde au vestiaire, mais il a néanmoins dirigé les plus enthousiastes vers la douche froide : « Un plan piscine ? D'accord, mais il va falloir atterrir ! Nous n'avons pas les moyens d'envisager des plans coûteux. Nous ne pourrions pas faire face à toutes les demandes. À un moment, il faudra mettre une barre ! » D'autant plus que les piscines sont des équipements coûteux, pas vraiment dans l'air du temps en période de restrictions budgétaires.

D. L.